**Charte de la coureuse / du coureur**

**36ème CORRIDA de Château-Gontier - Vendredi 29 Décembre 2023**

**Préambule**

J’ai bien compris qu’en m’inscrivant à la Corrida de Château-Gontier, je participe à un évènement qui se veut au cœur des préoccupations des citoyens de la Terre en ayant le souci de préserver le vivant.

J’adhère donc aux valeurs « écoresponsable » défendues par les organisateurs, rédigées dans la présente charte.

En proposant cette charte, nous ne voulons rien imposer à personne, mais essayer d’avancer ensemble pour un monde vivable ou le sport pourra garder toute sa place.

**Article 1 : Respecter la nature**

En ville, la nature est limitée, pour autant des plantes sont à respecter en ville et au jardin du Bout du Monde (zone d’échauffement).

**Article 2 : Gérer ses déchets**

La Corrida s’est donné un dicton : « plus de lien, moins de bien » et un principe celui des 4R de la démarche « zéro déchet » :

• Refuser (si on n’en a pas, besoin on ne prend pas).

• Réduire (si une chose nous suffit, on n’en achète pas deux / même si promo).

• Réutiliser pour ne pas piocher de nouveau dans les ressources de la planète.

• Recycler (si on n’a pas pu faire autrement).

Nous vous invitons à limiter les déchets lors de votre participation à la Corrida, mais aussi suivre les consignes de tri pour les déchets que vous n’aurez pu éviter, ne jeter aucun déchet (prévoir de les rapporter) … et le top étant d’accepter en toute simplicité de ramasser un déchet que l’on n’a pas jeté.

**Article 3 : Valeurs du sport**

La Corrida se veut être porteuse des valeurs du sport : respect l’adversaire, s’encourager, effort adapté à chacun, solidarité, pas de dopage ou autre triche, etc

Ainsi chacun s’engage à porter assistance si besoin sans contrepartie, à courir loyalement et dans la bonne humeur.

Courir pour le plaisir quel que soit son niveau et ainsi mieux accepter la suppression de « cadeaux » non indispensable comme le tee-shirt.

**Article 4 : Mobilité éco responsable et empreinte carbone**

Le site « Njuko » permet de s’inscrire pour l’organisation du co-voiturage. Chacun cherchera à faire des voitures « pleines » ou à venir à pied ou à vélo pour les plus proches, à récupérer son dossard en limitant les kms.

Nous vous invitons à avoir ce souci dans votre quotidien sportif et non sportif.

**Article 5 : Le numérique éco responsable**

Ce qui compte donc c’est la sobriété (papier ou numérique). Les datas center qui nous donnent accès au numérique sont très énergivores.

Eco-gestes numériques possibles : consulter le site Corrida pour son inscription (avoir tous les éléments pour s’inscrire en une fois), ne pas multiplier les courriels (ne pas « répondre à tous » quand ce n’est pas indispensable), limiter les envois de vidéo et de photo, supprimer les courriels du serveur au fur et à mesure en gardant si besoin ces fichiers sur son ordinateur.

**Article 6 : Respecter la règle et les autres**

Le non-respect de l’esprit « Corrida » et du règlement peut amener, conseils, remarques et dans l’extrême, l’exclusion par le directeur de l’épreuve ou le juge arbitre.

**Règlement de la Corrida 2023**

**1. Lieu et Date**

Quand ? le Vendredi 29 Décembre 2023 à Château-Gontier (53).

Départ du 10 km : en face du N°33 de l’avenue Victor Hugo (ligne blanche).

Arrivée : contre-allée des Promenades, avenue Carnot, en face la Salle des Fêtes (ligne blanche).

**2. Epreuves**

La course de 10 km est mesurée IAAF et est qualificative pour les Championnats de France. Il y a un SAS Elite ouvert aux athlètes FFA ayant une performance 2022 officielle de moins de 38’30’’ en H et de moins de 44’ en F.

**3. Catégories pour le 10 km**

Cadets (2006-2007), juniors (2004-2005), espoirs (2001 à 2003), seniors (1989 à 2000), masters (1988 et avant).

Femmes, Hommes.

Licenciés, non licenciés.

**4. Droits d’engagement pour le 10 km**

- Licenciés "Club FFA" : 9 €.

- Autres licenciés (FFA loisirs, licenciés autres fédérations sportives que FFA, non licenciés) : 12,50 €.

- Frais Njuko : 1€

Si désistement avec justificatif, un remboursement pourra être effectué avec 3 € de retenu.

Aucun remboursement après le Lundi 18 Décembre à 15h30 (car les frais de votre participation sont déjà engagés (puce, dossard, tee-shirt,...).

**5. Exigence médicale**

La LOI N° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, déclare, dans son Article 6 :

"La participation aux compétitions sportives organisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d’une licence sportive portant attestation de la délivrance d’un certificat médical ***mentionnant l’absence de non contre-indication à la pratique de l’athlétisme ou de la course à pied en compétition*** ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat, qui doit dater de moins d’un an au 29-12-2023".

**6. Comment s’inscrire**

Par Internet via le site « Njuko » et via le site « UPAC » à partir du 1er Octobre 2023 dans la limite des 1900 premières inscriptions valides. Préparer les documents demandés (licence, certificat médical, pièce d’identité).

Note importante : Si les conditions atmosphériques sont vraiment très-très mauvaises (par exemple, en cas de tempête de neige avec épais brouillard), consulter le site Internet de l’UPAC pour l’annonce éventuelle d’une annulation.

Note importante : Assurance complémentaire individuelle à la charge du coureur.

**7. Remise des dossards**

- A la Salle des Fêtes, Avenue Carnot à Château-Gontier, le Jeudi 28 Décembre de 15h30 à 18h30 et le Vendredi 29 Décembre à partir de 10h30 et jusqu’à 19h15.

IMPORTANT : Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d’une pièce d’identité et/ou de la licence.

Tout coureur sans dossard sera exclu du départ de la course ou pendant la course.

**8. Horaires**

- 20h00 : Course longue : 10 km (exactement).

- 20h30 : Remise des récompenses pour le 10 km » à la Salle des Fêtes (Primes, Coupes, Tirage au sort des dossards) Présence obligatoire des gagnants pour les récompenses.

**9. Récompenses**

Des coupes, primes et lots pour les premiers :

- Coupes sur 10 km (H et F) : 3 premiers (scratch), 1er Se, 1er M0, 1er M1-2, 1er M3-4, 1er M5-6, 1er M7, 1er cadet, 1er junior, 1er espoir, 1ere équipe hommes et 1ere équipe femmes (classement sur 3 coureurs).

- Coupes sur "Duo" (H ou F ou mixte) : 3ere équipes récompensées.

- Primes femmes et hommes sur 10 km : 180 €, 150 €, 120 €, 100 €, 80 €, 50€.

Challenge District :

- Une coupe à l’association ou au quartier ayant le plus grand nombre de participants sur l’ensemble des courses.

Challenge Bernard Genest :

- Une coupe au club "FFA 53" ayant le plus grand nombre de participants.

Challenge Hervé Penven :

- Une coupe au club "FFA Hors 53" ayant le plus grand nombre de participants.

Challenge Inter-Entreprise :

- Une coupe "Crédit Mutuel" à l’entreprise ayant le plus grand nombre de participants.

Bons d’achat :

Valable chez InterSport à Laval ou à Château-Gontier.

Présence obligatoire des gagnants lors du tirage au sort des bons d’achats.

Valeurs des bons sur 10 km : 160 €, 120 €, 100 €, 70 €, 50 €.

**10. Chronométrage**

Chronométrage "à puce" pour 10km. Les "puces" seront remises avec le dossard.

**11. Rappel**

Le dossard doit être devant et visible. Tout coureur sans dossard sera exclu du départ de la course ou pendant la course (course labellisée). Interdiction de rétrocéder soi-même son dossard (responsabilité engagée).

Interdiction de courir avec un animal (danger).